

Commune : 13054
Marseille

Document vérifié et numéroté le
A
Par

Section : AR
Feuille(s) : 01
Quantité du plan : régulier <20/03/80
Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/2000
Date de l'édition : 11/02/2000

MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL
D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFiP)

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)

Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau : affiché sur le terrain ;
B - En conformité d'un plan de situation :
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie d'jointe, dressé le 03/07/2018, par M. PREAL, géomètre à MARIGNANE...
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.

A. MARIGNANE, le 19 septembre 2018.

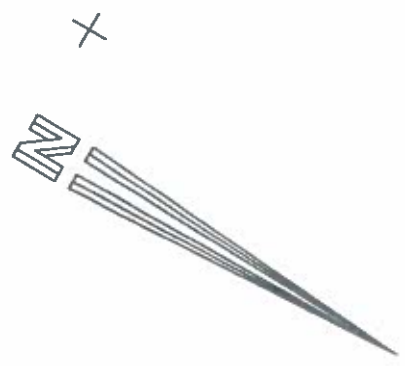
Cachet du rédacteur du document :

Document dressé par
M. PREAL
à MARIGNANE
Date 19/09/2018
Signature :

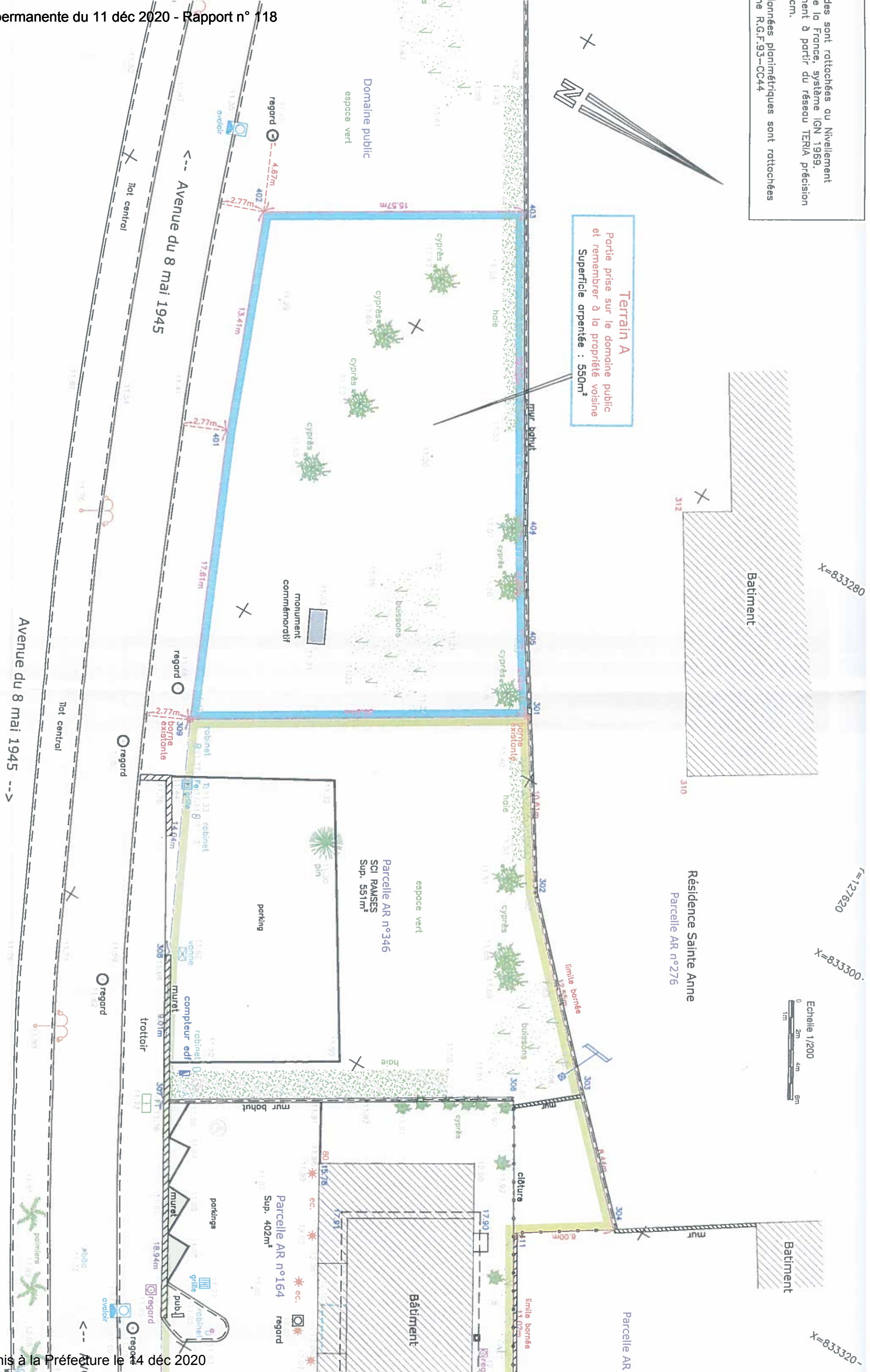


Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation
Le Chef d'Arpentement
Jean-Luc ROUX

Les sont rattachées au Nivellement
e la France, système IGN 1969.
ent à partir du réseau TERIA précision
cm.
onnées planimétriques sont rattachées
le R.G.F.93-CC44



Terrain A
Partie prise sur le domaine public
et remembrer à la propriété voisine
Superficie arpentée : 550m²



X=833300

Y=127560

X=833280

Y=127620

X=833300

X=833320

Y=127580

X=833340

X=833320